



Commission d'Organisation des Compétitions

Réunion du : 28/03/2016

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Traitement des Affaires

Affaire N° 63: Rencontre CSAPB - JSBMA (U20) du 26/03/2016

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de l'équipe JSB.MEDJEZ AMAR sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (JSB.MEDJEZ AMAR) pour octroyer le gain du match à l'équipe (CSA.PONT BOUCHEGOUF) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2 500DA) à l'équipe (JSB.MEDJEZ AMR) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai de 30Jours.



Affaire N° 64: Rencontre WEF - WAM (U16) du 26/03/2016

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de l'équipe W.EL-FEDJOU DJ sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (W.EL-FEDJOU DJ) pour octroyer le gain du match à l'équipe (W.AIN MAKHLOUF) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2 500DA) à l'équipe (W.EL-FEDJOU DJ) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai de 30Jours.





Affaire N° 65: Rencontre MOC - IRBMS (U16) du 26/03/2016

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de l'équipe IRB.MEDJEZ SFA sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (IRB.MEDJEZ SFA) pour octroyer le gain du match à l'équipe (M.OUED CHEHAM) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2 500DA) à l'équipe (IRB.MEDJEZ SFA) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai de 30Jours.



Affaire N° 66: Rencontre MOC - IRBMS (U18) du 26/03/2016

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de l'équipe IRB.MEDJEZ SFA sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (IRB.MEDJEZ SFA) pour octroyer le gain du match à l'équipe (M.OUED CHEHAM) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2 500DA) à l'équipe (IRB.MEDJEZ SFA) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai de 30Jours.



Affaire N° 67: Rencontre ESBS - IRBAL (U16) du 26/03/2016

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de l'équipe IRB.AIN LARBI sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (IRB.AIN LARBI) pour octroyer le gain du match à l'équipe (ES.BORDJ SABATH) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2 500DA) à l'équipe (IRB.AIN LARBI) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai de 30Jours



Affaire N° 68: Rencontre ESBS - IRBAL (U18) du 26/03/2016

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de l'équipe IRB.AIN LARBI sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (IRB.AIN LARBI) pour octroyer le gain du match à l'équipe (ES.BORDJ SABATH) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2 500DA) à l'équipe (IRB.AIN LARBI) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai de 30Jours



Affaire N° 69: Rencontre AMEL.K - ACSM (U18) du 26/03/2016

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de l'équipe AC.SIDI M'HAMED sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (AC.SIDI M'HAMED) pour octroyer le gain du match à l'équipe (AMEL.KHEZARAS) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents Dinars (2 500DA) à l'équipe (AC.SIDI M'HAMED) conformément à l'article (Art 52/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai de 30Jours